

**De**

Aurélie des Grottes

**E-mail**

[Aurelie.des.grottes@airbus.com](mailto:Aurelie.des.grottes@airbus.com)

**Réf.**

EHLF – ADG n°07-02-20

**Date**

Marignane, 18 février 2020

A

Monsieur Claude Bocoviz

Délégué Syndical Central CFE-CGC

**Objet : Réponse au courrier adressé le 11 février 2020 à Monsieur Laurent Vergely**

Monsieur BOCOVIK,

Par courrier du 11 février dernier, vous vous êtes adressé à Mr Laurent VERGELY, en sa qualité de Directeur d'établissement, sur le sujet des transports dont bénéficient les salariés d'AH Marignane.

Comme vous le rappelez, la Direction a évoqué lors du dernier CSE-E de Marignane sa réflexion entamée sur ce sujet. En effet, le transport représente un coût important pour l'établissement, avec un taux de fréquentation qui semble faible pour une partie des lignes de bus privées.

Néanmoins, il est important de rappeler que contrairement aux informations qui circulent actuellement au sein de l'établissement, aucune ligne de bus ne va être arrêtée au 31 mars 2020.

Pour répondre plus précisément, la loi LOM (Loi d'Orientation Mobilité) du 24 décembre 2019, prévoit que la mobilité domicile-travail fasse l'objet d'une négociation, avec une attention à l'impact environnemental.

Nous ouvrons donc prochainement cette négociation avec les organisations syndicales représentatives, dont vous faites partie.

Nous ne pouvons donc que vous féliciter de vos démarches auprès des élus locaux puisque cette loi prévoit également des investissements conséquents de l'Etat en matière de transport.

En ce qui concerne le second courrier que vous avez adressé à la Direction, je vous propose de nous rencontrer dans les jours à venir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes cordiales salutations.



Aurélie des GROTTES  
Responsable des Relations Sociales AH France